



A Mme Josiane COSTANTINO-BOSSUET
DRH ASF
Directions Support
74 allée de Beauport
CS 90304
84278 VEDENE Cedex

Objet : Préavis de grève du 20/02/2020

Anglet, le 11 février 2020

Courrier remis en mains propres

Madame,

Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève pour le retrait du projet de réforme des retraites. Majoritaires ensemble, les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL sont persuadées que cette mobilisation inédite et historique vaincra. Elles appellent au renforcement et à la continuité de la mobilisation et de la grève là où les salarié.es le décident et exigent le maintien des régimes de retraite existants par répartition solidaire et intergénérationnelle, fondés sur un système par annuités.

Cette grève se déroulera du mercredi 19 février à 20h au vendredi 21 février 2020 à 6h.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Remplacement de tous les départs des salariés par des embauches extérieures en CDI.
- Retour à des effectifs suffisants, en recrutant du personnel extérieur en CDI, dans toutes les filières, notamment dans les équipes viabilité, sécurité et péage pour un retour à des conditions de travail et de sécurité nécessaires pour préserver la santé physique et mentale des salariés.
- Aménagement des fins de carrières pour les métiers pénibles et/ou dangereux, par des départs anticipés à organiser dans une nouvelle convention d'entreprise.
- Arrêt de la perte des acquis sociaux.
- Retour à la gratuité totale des péages pour les salariés, les retraités et les futurs embauchés.

Remis en main propre le
11 février 2020 à 12h00
C. Labarre - Seuigny

Pour la CGT-ASF,

Gwenaëlle LABARTHE